



**Direction des ressources humaines
Division des personnels
d'administration et d'encadrement**

Affaire suivie par :

Bénédicte CARON

Cheffe du bureau des personnels administratifs

Amiens, le 6 mai 2024

Nathalie FONTAINE

Cheffe du bureau des personnels
techniques et médico-sociaux

Le recteur de l'académie d'Amiens

à

Téléphone :

03 22 82 38 70

Mél :

ce.dpae@ac-amiens.fr

Madame et messieurs les IA-DASEN de l'Aisne,
de l'Oise et de la Somme

Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chargés de mission

Mesdames et messieurs les délégués académiques

Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

Rectorat de l'académie d'Amiens

20, boulevard d'Alsace-Lorraine

80063 Amiens cedex 9

**Objet : Vœux d'affectation des contractuels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)
Rentrée scolaire 2024**

Les personnels contractuels des filières administrative, technique et médico-sociale (ATSS) sont invités à formuler leurs vœux d'affectation pour la prochaine rentrée scolaire **entre le lundi 13 mai et le vendredi 24 mai 2024** sur l'application dédiée.

Les confirmations des vœux devront être éditées au plus tard le 24 mai 2024 puis adressées, revêtues de l'avis du supérieur hiérarchique **avant le 31 mai 2024 à la DPAE** (dpae1contractuels@ac-amiens.fr pour les administratifs et ce.dpae@ac-amiens.fr pour les personnels contractuels des autres filières) .

La procédure à suivre est détaillée dans un guide figurant en pièce jointe.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion des présentes informations auprès des personnels concernés.

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale de l'académie,

Catherine BELLET-LEMOINE

Affectation des agents contractuels ATSS

année scolaire 2024 - 2025

UN GUIDE ÉTAPE PAR ÉTAPE

01

SAISIE DES VOEUX D'AFFECTATION

du lundi 13 mai au vendredi 24 mai 2024

02

ÉDITION DES CONFIRMATIONS DE VOEUX

avant le 24 mai 2024

AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

avis du supérieur hiérarchique + vœux signé à envoyer
pour le 31 mai 2024 au plus tard

03

AFFECTATIONS DES AGENTS

- Juillet : affectation des personnels en CDI
- Fin août : affectation des personnels en CDD

IMPORTANT!

La procédure décrite ci-dessus est mise en œuvre pour les opérations d'affectation des personnels non titulaires ATSS, qu'ils soient recrutés en contrat à durée déterminée (CDD) ou sur un engagement à durée indéterminée (CDI), le recours à des agents non titulaires ne devant toutefois être envisagé que si des postes restent vacants à l'issue des opérations du mouvement annuel des titulaires et des nominations des lauréats de concours et des listes d'aptitude.

Attention cette procédure ne concerne pas les agents non titulaires exerçant à l'UPJV, à l'UTC et au CROUS.

01

SAISIE DES VŒUX D'AFFECTATION

Situation des agents en CDI décret n°86-83 du 17 janvier 1986

En cas d'affectation d'un fonctionnaire sur un poste précédemment occupé par un agent en contrat à durée indéterminée, l'administration est dans l'obligation de proposer à l'agent en CDI un emploi de niveau équivalent (à défaut d'un tel emploi et si l'intéressé le demande, tout autre emploi), dans le ressort de l'académie d'Amiens. Si le reclassement s'avère impossible, faute d'emploi vacant, ou si l'intéressé refuse la proposition qui lui est faite, un licenciement pourra être prononcé (l'agent percevra alors des indemnités de licenciement).

Situation des agents en CDD

Leur affectation ne pourra être prononcée que sous réserve de vacance de poste, de besoin de remplacement ou de suppléance.



Les agents contractuels ATSS qui souhaitent une affectation à la rentrée scolaire 2024 formulent des vœux à l'aide de l'application mise en ligne à l'adresse suivante :



[HTTPS://INTRANET.AC-AMIENS.FR/570-
SAISIE-DES-VŒUX.HTML](https://intranet.ac-amiens.fr/570-saisie-des-voeux.html)



LE SERVEUR SERA OUVERT DU LUNDI 13
MAI AU VENDREDI 24 MAI 2024 INCLUS



L'application est accessible à partir de l'identifiant et du mot de passe de la messagerie académique.

Si vous rencontrez des problèmes de connexion, vous pouvez contacter la plateforme d'assistance via le portail intranet de l'académie.

Dans la rubrique 'Affectation des agents non titulaires» .. cliquer sur 'ACCES L'APPLICATION'

Pendant la période d'ouverture du serveur (du 13 au 24 mai 2024)

→ l'agent pourra saisir sa demande et y accéder autant de fois qu'il le souhaite pour la consulter ou la modifier, à la condition que la confirmation des vœux n'ait pas encore été éditée.

→ Les personnels non titulaires ont la possibilité de formuler au maximum 6 vœux d'affectation qui porteront sur des établissements précis et/ou sur des communes et/ou des secteurs géographiques.



Agent
Nom Prénom
AUXILIAIRE DE BUREAU

Mes Spécialités

Bureau Indifférencié	Ecran Administration	Bureau Intendance	Assistant Serv. Social	Infirmier	Service, Accueil, Entretien	Technicien Laboratoire
----------------------	----------------------	-------------------	------------------------	-----------	-----------------------------	------------------------

Vœux par Etablissement

ABBEVILLE - CENTRE FORMATION APP

Vœux par Commune

Vœux par Secteur

Vœux par Département

Mes Vœux

1

Choix de la ou des spécialité(s)

Cliquer sur la ou les case(s) correspondante(s) change(nt) alors qui de couleur. Pour annuler une spécialité, cliquer une nouvelle fois sur la case qui reprendra sa couleur d'origine

2

Formulation des vœux

Les vœux (6 au maximum) peuvent porter sur un établissement précis, une Voeu commune, un secteur géographique ou un département que vous pourrez sélectionner à l'aide du menu déroulant. Cliquer ensuite sur la touche « ajouter » pour insérer le vœu dans le tableau récapitulatif

Ordre	Type	Vœux
1	Etab	RECTORAT DE L'ACADEMIE D AMIENS
2	Comm	AMIENS ALBERT

Imprimer la Confirmation Retourner au Portail

3

Modifications possibles

↑ changer l'ordre des vœux
supprimer un vœu

02

ÉDITION DES CONFIRMATIONS DE
VOEUX

AVIS DU SUPÉRIEUR
HIÉRARCHIQUE



L'édition de la confirmation de vœux peut se faire à tout moment pendant la période d'ouverture du serveur mais **doit être éditée avant le 24 mai 2024.**

Une fois la confirmation éditée, il ne sera plus possible de modifier les vœux formulés.

Ce document devra être revêtu, pour l'ensemble des personnels en poste, de **l'avis circonstancié du supérieur hiérarchique** qui devra porter une appréciation sur la manière de servir, ainsi que sur les aptitudes et compétences démontrées par le personnel.



Cette appréciation devra conclure :

- soit à une proposition de renouvellement ;
- soit à une proposition de non reconduction de la délégation, le rapport devant être particulièrement motivé et sans ambiguïté.

Dans tous les cas, l'appréciation doit être communiquée aux intéressés qui attesteront avoir pris connaissance de cette proposition, en apposant leur signature sur le document, dans le respect de la procédure contradictoire.

! La fiche dûment complétée et signée (par l'agent et le supérieur hiérarchique) est à adresser à mes services pour le vendredi 31 mai 2024 au plus tard, à la DPAE par courriel à l'adresse suivante : !

Administratifs : dpaelcontractuels@ac-amiens.fr

ATRF, Médico-sociaux: ce.dpae@ac-amiens.fr

03

AFFECTATIONS DES AGENTS


Les affectations des agents contractuels seront prononcées en deux temps :



- EN JUILLET :
AFFECTATION DES PERSONNELS EN
CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE
(CDI)



- FIN AOÛT :
AFFECTATION DES PERSONNELS EN
CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE
(CDD)



Les agents et les établissements/services d'affectation seront informés UNIQUEMENT par courriel (adresse professionnelle se terminant en ac-amiens.fr).

AUCUNE INFORMATION NE SERA COMMUNIQUÉE PAR TÉLÉPHONE.

